



Que faire en cas d'alerte ? LES BONS REFLEXES

EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL SURVENANT SUR LE SITE DE LA SOCIÉTÉ HYPRED

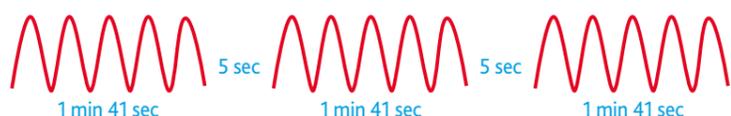
La sirène sera déclenchée en cas d'accident industriel majeur survenant sur le site de Dinard et dépassant les limites du site, audible dans la zone d'application du PPI.

En cas d'événement majeur

HYPRED mettra en oeuvre son POI (plan d'organisation interne) et alertera les autorités (préfecture et services de secours). Selon l'évolution de l'événement, le PPI et l'alerte des populations seront déclenchés sur ordre du préfet.

L'alerte du Plan Particulier d'Intervention sera donnée en cas d'accident majeur par la sirène du site HYPRED. La sirène émet le signal national d'alerte suivant : la répétition 3 fois d'un son modulé d'1 minute 41 secondes chacun, espacé de 5 secondes.

signal de début d'alerte = 3 x son modulé



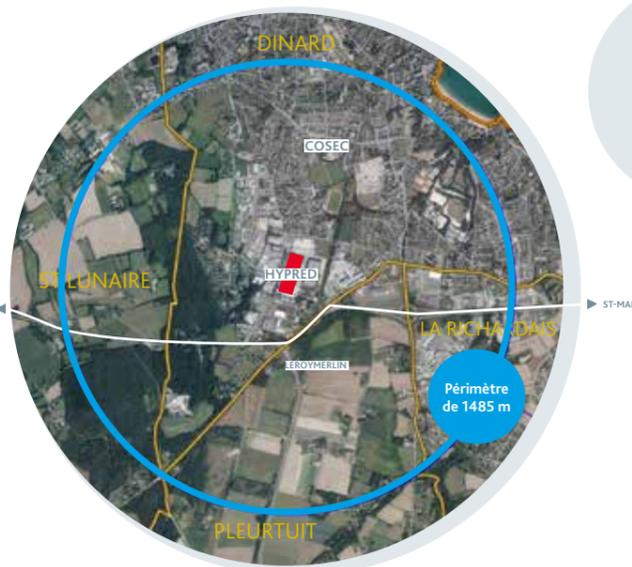
La fin de l'alerte sera donnée par un signal au son continu de 30 secondes et par la radio.

signal de fin d'alerte = son continu

30 secondes

Une fois l'alerte terminée, aérez les pièces et remettez en marche les ventilations.

Attention,
des essais de sirène
sont réalisés le 1^{er} mercredi
de chaque mois à midi.



Représentation de la distance maximale d'application du PPI de 1485 mètres - liée aux des effets toxiques suite à émission d'un nuage de chlore.

CE QU'IL FAUT FAIRE

• Confinez-vous



Restez chez vous ou sur votre lieu de travail ou entrez dans le bâtiment le plus proche.

• Fermez toutes les issues



Fermez portes, fenêtres et volets. Arrêtez les ventilations et calfeutrez.

• Ecoutez la radio



RADIO France BLEUE 103.1 FM

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



• N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Des mesures de sécurité sont prévues pour eux.



• Ne téléphonez pas.

Les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.